

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Lundi 30 mars 2009

Date de la convocation : 20.03.2009

Présents : C. LELOUP, Ch. CORBILLON, A. RUBENS, M. SUZANNE, D. GIOANELLI : Adjoints, F. ANDRE, A. CABBEKE, JM. DUPONT, M. FAGUET-TORCHON, G. PASQUINI, S.FREBET, B. GUILLOT, F. GUINGAND, J. VRILOR

Absents excusés: J-C. BOITON, B. CLAVIER (pouvoir à A. RUBENS), L. DESGLAND (procuration à M. SUZANNE), A. GRESSIN (pouvoir à D. GIOANELLI), P. GOURDY

Secrétaire de séance : MME Françoise ANDRE

Le précédent compte rendu n'appelle aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Le budget primitif s'équilibre en dépense et en recette pour la somme de :

- en section de fonctionnement : 1 401 638 €
- en section d'investissement : 2 651 275 €

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le budget primitif communal y compris les bases d'imposition sans changement de taux des 4 taxes locales.

Le conseil municipal examine les demandes de subvention pour l'année 2009. Les membres du conseil donnent leur accord pour les versements aux montants mentionnés. Mmes Corbillon, Suzanne et M. Gioanelli ne prennent pas part au vote des subventions compte tenu de leur implication au sein de certaines associations mentionnées sur la liste.

2 BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal entérine l'allongement de la durée d'amortissement de 30 à 60 ans.

Le budget primitif s'équilibre en dépense et en recette pour la somme de :

- en section de fonctionnement : 150 070 €
- en section d'investissement : 923 578€

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le budget du service assainissement.

3 RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER

Comme les années précédentes, M. le Maire propose de recruter un agent supplémentaire aux services techniques durant la saison estivale pour assurer la surcharge de travail liée aux congés annuels.

M. le Maire propose de recruter David CANO du 1^{er} juin au 11 septembre 2009.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

4 DIVERS

☞ Règlement du Centre Culturel

Le règlement du centre culturel n'a pas été revu depuis mai 2006. Il est important de prévoir un article pour les déclarations de buvette, les déclarations à la SACEM et les responsabilités des

utilisateurs de la salle en cas de dommages liés à l'état d'ébriété d'un des invités.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la modification du règlement du centre culturel.

➡ Dégâts des eaux – route de la Tendrée

M. le Maire fait part de la demande d'une habitante route de la Tendrée visant à se faire rembourser des travaux liés aux dégâts des eaux de l'année 2008. Il propose de présenter le dossier à l'assurance chargée de la responsabilité civile de la commune.

Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité.

➡ Demande de subvention

M. le Maire présente une demande de subvention du Comité des Fêtes pour couvrir les frais occasionnés par la sortie des chars fleuris le soir du 13 juillet prochain.

Les membres du conseil acceptent de verser une subvention exceptionnelle de 150 €.

➡ Surveillance de la sortie des écoles

Afin d'éviter tous problèmes, le garde champêtre devra faire, le plus régulièrement possible, une surveillance lors de la sortie des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.